

L'U2P lance une campagne d'information et d'adhésion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19.10.39

Paris, 2 octobre 2019

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

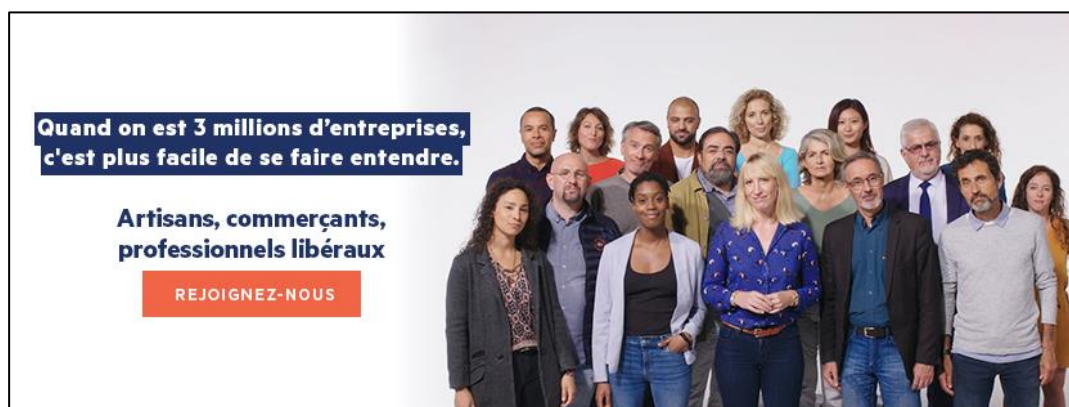
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr



La France compte près de 3 millions d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux. Seuls, ils ont peu de chances de faire entendre leur voix dans le débat, qu'il s'agisse de leurs retraites, de la fiscalité, des lourdeurs administratives, du manque de main d'œuvre, de la désertification des centres-villes, de la concurrence déloyale de certaines plateformes ou à l'échelle européenne...

Mais ensemble, ils forment la première force patronale du pays. L'U2P porte leur voix.

Indépendants et solidaires, c'est la signature de cette campagne digitale, à retrouver sur le site rejoindreU2P.fr, qui entend fédérer les travailleurs indépendants pour que leurs préoccupations trouvent leur place dans l'action des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, le système de représentation des entreprises sous-évalue le poids des organisations qui fédèrent les plus petites entreprises, ce qui se traduit trop souvent par des mesures conçues pour les grandes entreprises au détriment des entreprises de proximité qui sont pourtant au cœur des aspirations des Français. Celles-ci assurent en effet la continuité d'une offre de biens et de services partout sur le territoire, préservent le lien social, innovent et créent des emplois, sont actrices à part entière du développement durable et s'investissent en faveur de l'émancipation des plus jeunes en formant plus de la moitié des apprentis en France.

Découvrez la campagne sur
rejoindreU2P.fr

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises, à travers 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), ainsi que la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé. Pour en savoir plus : www.u2p-france.fr